



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 74832

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes de la CAPEB (Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment) concernant l'arrivée à échéance du dispositif de taux réduit de TVA appliqué aux travaux de rénovation et d'entretien du bâtiment. La directive communautaire 99/85 du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer, à titre expérimental, pour une durée de trois ans, prorogée depuis jusqu'en décembre 2005, un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Il lui demande donc quelles solutions le Gouvernement envisage pour maintenir cette mesure particulièrement favorable pour l'emploi dans notre pays.

Texte de la réponse

La directive communautaire n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer, à titre expérimental pour une durée de trois ans prorogée depuis jusqu'au 31 décembre 2005, un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Les effets globalement bénéfiques de cette expérience, qui permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA, notamment aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans, ont été établis. Dans le cadre des négociations relatives à la proposition de directive de la commission du 23 juillet 2003 sur le champ d'application des taux réduits, l'une des priorités du Gouvernement est donc d'obtenir la pérennisation des dispositions relatives aux services à forte intensité de main-d'oeuvre, dont les travaux de rénovation et de réparation dans les logements et les services d'aide à la personne. Le Gouvernement est fortement mobilisé sur le sujet, qui nécessite l'unanimité des 25 États membres de l'Union européenne, et informera la représentation nationale de l'avancement des négociations.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74832

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9112

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10199